

## **Initiative demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin d'obtenir un accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans statut légal**

En vertu de l'art 160 al. 1 de la Constitution fédérale, les cantons peuvent soumettre une initiative à l'Assemblée fédérale. Une telle initiative n'est pas limitée à la Constitution, mais peut porter sur tout objet de la compétence de l'Assemblée fédérale. Le canton peut soumettre à l'Assemblée fédérale soit un projet d'acte législatif, soit proposer l'élaboration d'un projet.

Les sousigné-e-s proposent que l'initiative cantonale suivante soit déposée aux Chambres fédérales :

*Conformément à l'art. 160 al.1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet l'initiative suivante à l'Assemblée fédérale:*

**« L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant aux jeunes sans statut légal d'avoir accès à la formation professionnelle (formation professionnelle initiale et formation professionnelles supérieures, en entreprise et dans les écoles professionnelles)».**

Plusieurs milliers d'enfants et de jeunes vivent en Suisse sans statut légal. Ils sont certainement des centaines, voir plus, dans le canton de Vaud.

Depuis de nombreuses années, l'école obligatoire scolarise les enfants sans statut légal, et ce conformément aux dispositions de la Constitution suisse, de la Constitution vaudoise (art.36) ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant qui garantissent un droit à l'éducation. Mais à la fin de leur scolarité obligatoire, ces jeunes sans papiers sont traités, du point de vue de la formation professionnelle, comme s'ils n'existaient plus. Ils ne peuvent décrocher une place d'apprentissage parce que les entreprises formatrices n'obtiennent pas d'autorisation de travail pour eux. En matière d'obtention d'un certificat fédéral de capacité, le lien étroit entre contrat de formation et contrat de travail bloque toute perspective.

La situation sociale dans laquelle se trouvent ces jeunes est alors très difficile. Ils n'ont pas choisi eux-mêmes de vivre sans statut légal en Suisse. Mais souvent ils y vivent depuis de nombreuses années. La Suisse, en particulier le canton de Vaud, est devenu leur pays. Au lieu de pouvoir se former, ces jeunes sont obligés de rester inactifs ou de travailler au noir, sans formation et dans des conditions particulièrement précaires. Il est urgent de modifier cette situation, dont les conséquences sociales et humaines ne sont pas admissibles.

Le 17 novembre 09

Jean-Michel Dolivo

Serge Melly